

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2023



Nomenclature : 7.5
2023/38

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 19h00, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 5 avril 2023 dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 3

Étaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, DEVILDER Marin, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaele, SILVESTRI Antoine, POUILLART Laurent, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry, LEFEBVRE Ludovic, JANVIER Dominique.

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

ENNIQUE Renaud (pouvoir Nadia COURBEZ), LEPERS Isabelle (pouvoir Marion DUBOIS), LUCHIER Catherine (pouvoir Sylvie CASTEL).

POINT N 19 : CCPC – sollicitation d'une subvention pour accompagner le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des Services Techniques

Dans le cadre de l'engagement de la Ville de Cysoing sur le plan Climat Energie Territoire pour réduire de 50% les émissions de carbone d'ici 2050 et produire de l'énergie autrement, Monsieur le Maire propose d'inclure au projet de remplacement avec isolation de la toiture des services techniques l'installation de panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes Pévèle Carembault soutient ce type d'initiative par le versement d'une aide plafonnée à 15 000€ correspondant à 30% du montant des travaux hors taxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'octroi de ce fonds et de l'autoriser à signer tous les actes à cet effet.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Anne-Marie PRZEPIORKA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication